

Admissibilité des déchets 2021

Formulaire d'annonce des déchets à mettre à la décharge type D et E de la Courte-Queue à Boécourt

Entreprise/client :	<hr/>		
Rue :	<hr/>		
NPA / Lieu :	<hr/>		
Téléphone, courriel :	<hr/>		
Provenance des déchets ou du chantier avec indications précises :	<hr/>		
Parcelle inscrite au cadastre des sites pollués :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Suivi effectué par un bureau d'ingénieurs ou spécialisé :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Nom : <hr/>
Accord préalable de l'ENV :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Description des déchets avec tonnage estimé :	<hr/>		
Code OMoD si déchets spéciaux :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Analyses du déchet	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Joindre les résultats d'analyses
Conformité aux valeurs limites pour décharge Type D et E :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	
Mise en décharge :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	à remplir par le SEOD
Stockage provisoire :	<input type="checkbox"/> oui		à remplir par le SEOD
Transports par l'entreprise/client :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	Si non, entreprise de transports avec no plaque :
Date du transport : (arrivage ponctuel)	Période : (durée du chantier ou si arrivages réguliers)		

L'entreprise/client atteste des données ci-dessus et a pris connaissance de l'avertissement ci-dessous et les accepte. Par sa signature, l'entreprise/client s'engage à reprendre les déchets s'ils ne répondent pas aux exigences d'admissibilité.

Nom de la personne responsable :

Date :

Timbre et ou signature du client :

En cas de doute sur les matériaux réceptionnés, le SEOD a l'obligation d'effectuer des contrôles de ceux-ci, au besoin par des analyses. Au cas où des matériaux ne correspondent pas aux critères d'admissibilité, le SEOD se réserve le droit de les refuser et, cas échéant, de refacturer les analyses, leur chargement, leur évacuation dans un site approprié ainsi que toutes les dépenses y afférentes aux frais du remettant. La réclamation d'un éventuel préjudice supplémentaire demeure réservée.